

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 5 (1917)  
**Heft:** 6

**Endseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'Abbé Marius Besson

Curé du Saint-Rédempteur, à Lausanne,  
Professeur à l'Université et au Séminaire de Fribourg

---

*Lettres à un jeune paroissien vaudois*

sur **L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

*Plusieurs personnes ont manifesté le désir de posséder les articles publiés par M. l'Abbé Besson dans « l'Echo vaudois » et le « Courrier Neuchâtelois », sur diverses questions d'apologétique.*

*Les numéros qui les contenaient étant épuisés depuis longtemps, il a paru bon de grouper en brochure les divers articles, revus d'ailleurs, et complétés. Cette brochure, d'environ 120 pages, sera mise en vente au prix de 1 Fr. 20 l'exemplaire (5 exemplaires : 5 Fr.).*

*Les difficultés actuelles nous obligent à ne faire qu'un tirage restreint. Nous prions donc les personnes désireuses de posséder le petit livre de M. Besson, de vouloir bien en faire la demande à :*

*Fragnière Frères, Impr.-Edit.  
Fribourg.*

---

*Matières contenues dans le volume :*

---

AVANT-PROPOS.

I. L'ÉGLISE ET L'AUTORITÉ.

1. La primauté de Saint Pierre dans les Evangiles.
2. L'organisation de l'Eglise.
3. Le séjour de Saint Pierre à Rome.

II. L'ÉGLISE ET LA BIBLE.

1. L'Eglise catholique a-t-elle « caché » la Bible ?
2. L'Eglise catholique défend-elle de lire la Bible ?

III. L'ÉGLISE ET LA LIBERTÉ.

1. Impérialisme ou Démocratie ?
2. La prière « imposée » dans une langue inintelligible.
3. La route qui passe entre les barrières.

N.B. — Une deuxième série de lettres paraîtra en avril 1918.  
Elle a pour objet *Le Sacrement de Pénitence.*

# Cailler

## CHOCOLAT AU LAIT

### LA PLUS GRANDE VENTE DU MONDE

5-6

## Banque de l'Etat de Fribourg

*Agences :*

**BULLE, CHATEL-ST-DENIS, COUSSET, ESTAVAYER, MORAT, ROMONT ET TAVEL**

**Capital Frs: 30,000,000.—**

**GARANTIE DE L'ÉTAT**

**AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE**

Ouverture de crédits avec hypothèque, nantissement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placements de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison

Fichet de Paris), à partir de 3 fr. par trimestre et de 7 fr. par an.

Comptes courants créanciers, à vue à  $3\frac{1}{2}\%$ .

Comptes courants créanciers, à échéance fixe, taux à convenir.

**Obligations à terme  $4\frac{3}{4}\%$  de 3 à 6 ans**

nominatives ou au porteur avec coupons semestriels ou annuels payables  
auprès de toutes nos agences et de toutes les banques cantonales suisses.

La Banque de l'Etat reçoit à Fribourg, par l'entremise de ses 7 Agences et de  
ses correspondants d'Epargne les **dépôts en carnet d'épargne**

à partir de 1 fr. à  $4\frac{1}{4}\%$

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire **sans frais** sur compte de chèques  
postaux N° 49 II. a, dans tous les bureaux de poste.

5-6